
 RÉGION NORMANDIE	REACT-EU 3.1 Accélérer la transition numérique	
	Thème : NUMERIQUE	
Garantir l'accès au numérique pour tous et en favoriser les usages	Objectif stratégique Mission Territoire Type d'aide	Soutenir une relance économique durable en Normandie Soutenir la transition vers une économie numérique et intelligente Normandie subvention

CONTEXTE

La crise sanitaire due à la COVID 19 a démontré la nécessité de disposer sur le territoire d'infrastructures numériques de qualité dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Le développement des infrastructures numériques permet d'apporter une réponse rapide et efficiente en matière de mise en réseau, de traitement et transmission des données dans ces domaines, et plus largement dans l'économie. Renforcer la connectivité numérique et tirer parti du développement de la numérisation au service des citoyens devient un enjeu pour le territoire au regard du contexte sanitaire actuel. En effet, la transition numérique a contribué à la résilience de l'activité que ce soit par le télétravail, le télé enseignement, la télémédecine ou l'e-administration, mais également au niveau économique avec le e-commerce dans tous les secteurs d'activité. Ces investissements vont de pair avec le développement et la rénovation des bâtiments d'enseignement ou de formation, pour lesquels un soutien est attendu dans le cadre du plan France relance, qui sont les clés de l'attractivité des filières, notamment d'excellence.

La Normandie est une terre de technologies et a commencé depuis plusieurs années sa transformation numérique. La politique volontariste de la Région sur l'accès au Très Haut Débit a été une des priorités des précédents PO et représente une base solide nécessaire à la construction des projets de demain. Le diagnostic de la période de programmation 2014-2020 atteste une certaine maturité numérique acquise par les acteurs normands, mais contrastée en fonction des acteurs et des dynamiques collectives de transformation numérique. La crise sanitaire a mis l'accent sur les fractures existantes au sein des territoires, c'est pourquoi la transition numérique doit être amplifiée et harmonisée afin que tous puissent en bénéficier.

OBJECTIFS

Ce nouvel axe couvre plusieurs types d'actions en phase avec l'objectif du programme REACT-EU :

- Accélérer la transition numérique de l'économie et favoriser une plus grande résilience de l'activité ;
- Favoriser le travail à distance dans les domaines de l'enseignement et de la santé et limiter les déplacements en période de crise ;
- Pallier aux inégalités scolaires en réduisant la fracture numérique dans les établissements ;
- Développer les usages numériques des lycéens en favorisant l'équipement individuel en ordinateurs et l'accès à des ressources numériques de qualité.

Les projets susceptibles d'émerger à cette action REACT-EU 3.1 concernent principalement le déploiement de nouveaux outils, équipements ou infrastructures numériques favorisant le travail et l'enseignement à distance, ce qui permet de limiter les déplacements, dans un contexte de crise paralysant la mobilité des citoyens. Ce soutien s'avère d'autant plus nécessaire que la durée de la crise sanitaire s'allonge et que la résurgence risque d'être plus fréquente à l'avenir en raison du réchauffement climatique.

Les crédits REACT-EU auront également vocation à soutenir les investissements dans des équipements numériques de traitement de la donnée (calculateur, datacenter, infrastructures mutualisées de télécommunication ou de services...), ayant une dimension structurante sur le territoire régional, y compris en matière de santé ou d'enseignement.

L'amélioration des équipements numériques liés à l'enseignement permettra également de favoriser l'adaptation et l'anticipation des établissements aux crises, en garantissant les conditions de mise en œuvre d'un enseignement distanciel ou mixte. Ainsi, dans le cadre du plan « 100% lycées numériques », il s'agit de doter les établissements et les lycéens des équipements (bornes wifi, équipements individuels en ordinateurs, etc.), en ressources numériques (contenus) et de les accompagner dans l'acquisition de compétences numériques transversales, et ce dans une vision à moyen et long terme de disparition progressive des manuels scolaires sous format papier.

L'amélioration et le renouvellement des équipements industriels présents sur les plateaux techniques des lycées, doit obligatoirement passer par la prise en compte des évolutions technologiques et de la transformation numérique. Ces nouvelles acquisitions permettront, enfin, de former les jeunes sur des outils professionnels où le numérique sera pleinement présent, dont la maîtrise est nécessaire dans de nombreux secteurs d'activités normands d'avenir, et d'améliorer leur employabilité ou de favoriser leur poursuite d'études.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Selon les mesures visées :

- Région Normandie (les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel et lycéens étant bénéficiaires ultimes),
- Syndicats mixtes,
- Etablissements publics ou privé,
- Associations;

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

REACT-EU soutiendra :

- L'acquisition d'équipements ou infrastructures numériques structurants en matière de santé ou d'enseignement (datacenter, calculateur, infrastructures mutualisées de télécommunication ou de services ouvertes aux chercheurs, aux enseignants, aux étudiants et plus généralement à tous les usagers...);
- L'acquisition d'équipements numériques pour les plateaux techniques de lycées, permettant la formation des lycéens et apprenants normands aux dernières technologies appliquées à l'industrie (usine numérique, réalité virtuelle à visée professionnelle, machines à commande numérique...);
- Le développement de la connectivité filaire et sans-fil des établissements d'enseignement (soutien aux investissements en matière de WiFi, d'équipements d'enseignement distanciel dans les lycées);
- Le développement des compétences numériques des lycéens à travers la mise à disposition individuelle en ordinateurs portables (prêt) pendant la période de leur scolarité, associés à des ressources numériques et l'acquisition d'équipements numériques pour la formation dans les filières innovantes et l'accompagnement à leur utilisation (en lien avec la S3 ou les métiers de l'électricité ou des environnements connectés).

NATURE DES DEPENSES

Sont éligibles les dépenses :

- D'acquisition de services d'hébergement d'application et/ou de licences et/ou logiciels, d'équipements, de matériels et de données numériques ou d'équipements numériques appliqués à l'industrie directement affectés au projet déposé ;
- D'acquisition de dispositifs permettant les échanges et les transferts de données et d'informations ;

- De maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, prestations de services liées au projet numérique ;
- De déploiement de la connectivité filaire et sans-fil dans les établissements d'enseignements ;
- De salaires directement liées au projet et complémentaires aux dépenses énumérées ci-dessus.

Les abonnements à des services numériques ne sont pas éligibles.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets répondant aux conditions suivantes pourront faire l'objet d'un soutien :

- Les projets sont suffisamment mûrs pour pouvoir être intégralement mis en œuvre avant la fin 2023 ;
- Les investissements ne sont pas soutenus dans le cadre du plan France relance ou du CPER sur son volet relance ;
- Les projets pour lesquels le soutien public est remis en question par la crise sanitaire et pour lesquels l'intervention de REACT-EU à un taux particulièrement élevé est une condition de leur mise en œuvre.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des opérations s'effectuera au fil de l'eau.

Taux maximum de subvention publique et FEDER par opération :

100% (sous réserve des taux d'aides publiques fixés et par la réglementation des aides d'Etat).

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Le dépôt de la demande doit se faire sur le portail extranet dédié : <https://subventions.normandie.fr>

L'instruction est assurée par Direction de l'Aménagement Numérique de la Région selon la procédure suivante :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire ;
- Le versement de la subvention se fait sous forme d'un seul ou de plusieurs acomptes sur présentation des justificatifs de dépenses acquittées sur le portail extranet.

EN SAVOIR PLUS

Cadre réglementaire :

- Règlement (UE) n° 1303/2013,
- Programme opérationnel (PO) FEDER/FSE/IEJ 2014-2020 Eure et Seine-Maritime V8.1 Décision du 25 septembre 2020,
- Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE/IEJ 2014-2020 Calvados Manche Orne en date du 9 avril 2021 version 7.0,
- Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 et les arrêtés le modifiant.

Régimes d'aides d'Etat concernés (liste non exhaustive) :

- - Règlement Général d'Exemption par Catégories (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ; dont régime cadre exempté de notification n°SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023 ;

- - Communication de la Commission relative à la notion d' « aide d'Etat » visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2016/C 262/01) publiée au JOUE le 19/07/2016 ;
- - Régime cadre exempté de notification SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023, dont l'article 5.2.3 relatif aux aides en faveur des pôles d'innovation, dans le cadre du soutien aux actions collectives ;
- - Régime cadre exempté de notification SA.37183 relatif au Plan France Très Haut Débit.

Documents annexes :

(lien : https://www.europe-en-normandie.eu/rubrique/documents-cles?field_fonds_tid%5B%5D=6 pour téléchargement des documents) :

- Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Calvados Manche Orne
- Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Eure et Seine maritime
- Document de mise en œuvre opérationnel Calvados Manche Orne
- Document de mise en œuvre opérationnel Eure et Seine Maritime

Contacts :

Direction de l'Aménagement Numérique
Service Fonds Européens Numérique et Innovations
Isabelle YOUF
Téléphone : 02 14 47 62 98